

Les acteurs du marché de l'énergie

Composé de multiples acteurs, le marché de l'énergie est scindé en plusieurs activités complémentaires et parfois concurrentielles, du développement de l'unité de production d'énergie jusqu'à sa fourniture aux clients.

Les développeurs

Sur le marché de l'énergie, les développeurs sont les entités qui **mettent au point de nouvelles unités de production d'énergie**. Dans les énergies renouvelables par exemple, ces acteurs se chargent de développer des parcs photovoltaïques ou des méthaniseurs en négociant les accords fonciers pour accueillir le projet, en menant les études nécessaires à l'obtention des autorisations administratives, puis en construisant ces unités de production. ENGIE et NEOEN sont ainsi les développeurs du projet HORIZEO.

Les producteurs

Les producteurs sont responsables de **l'exploitation des unités de production, et donc de l'injection de l'énergie produite sur le réseau**. Ils sont donc à l'origine des électrons transitant sur le réseau électrique ou des molécules de gaz circulant dans les conduites.

En 2020, la répartition de la production électrique par filière en France était celle-ci :

- nucléaire (67,1 %) ;
- énergies renouvelables (25,4 %) ;
- énergies thermiques/fossiles (7,5 %).

Lorsqu'ils n'endossent pas également le rôle de fournisseurs d'énergie, les producteurs vendent l'énergie "en gros" sur le marché à des fournisseurs qui se chargent alors de la vendre à leurs clients.

NEOEN et ENGIE sont également producteurs, car ils exploitent des unités de production injectant gaz et électricité sur le réseau. Ils se chargeront ainsi de produire l'énergie de la plateforme HORIZEO.

Les gestionnaires de réseau

Entre le lieu de production de l'énergie et le consommateur final, des réseaux transportent tandis que d'autres distribuent l'énergie. Il convient de distinguer les deux.

Les gestionnaires du réseau de transport

Le réseau de transport est composé de grandes infrastructures, sortes "d'autoroutes" d'acheminement de l'énergie, c'est-à-dire des principaux gazoducs et des lignes électriques aux voltages les plus élevés. Les gestionnaires de réseaux de transport **relient les producteurs aux consommateurs d'énergie**, qu'ils soient des distributeurs ou des industriels directement raccordés au réseau de transport.

Cette activité, contrairement aux précédentes, n'est pas concurrentielle. S'agissant de l'électricité, seul RTE opère sur le territoire. Pour le gaz naturel, GRTGaz a le monopole de cette activité en France à l'exception du Sud-Ouest, où est présent Teréga.

Ainsi au titre de sa mission de service public, RTE exploite, maintient et développe des réseaux de haute à très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) tandis que GRTGaz exploite, entretient et développe un réseau de gazoducs national et régional.

Chiffre clé

Le réseau géré par RTE comprend :

105 660 km de lignes électriques de 63 000 à 400 000 volts

50 lignes transfrontalières connectant le réseau français à 33 pays européens.

Les gestionnaires du réseau de distribution

Les réseaux de distribution sont quant à eux chargés de **desservir les consommateurs en acheminant l'énergie d'un réseau de transport vers les clients.**

La distribution locale d'électricité est généralement opérée sur des lignes de plus faible tension (inférieure à 50 000 volts) et de plus faible débit pour le gaz.

Ces activités régulées sont également monopolistiques, puisque les différents gestionnaires de réseau de distribution ne peuvent entrer en concurrence sur un territoire donné. Enedis pour l'électricité et GRDF pour le gaz opèrent toutefois sur 95% du territoire français. Les 5% restants sont à la charge d'entreprises locales de distribution.

Les autres acteurs de l'énergie

Les syndicats d'énergies

Les syndicats d'énergies sont des établissements publics de coopération intercommunale créés sous statut de syndicat de communes, spécialisé dans le domaine de l'énergie. **L'objectif initial assigné aux syndicats d'énergies était de fédérer les communes en vue d'assurer l'électrification et la desserte en gaz** des territoires au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, par leur adhésion, les collectivités transfèrent aux syndicats une partie de leurs compétences, telles que la gestion des réseaux publics d'électricité et de gaz.

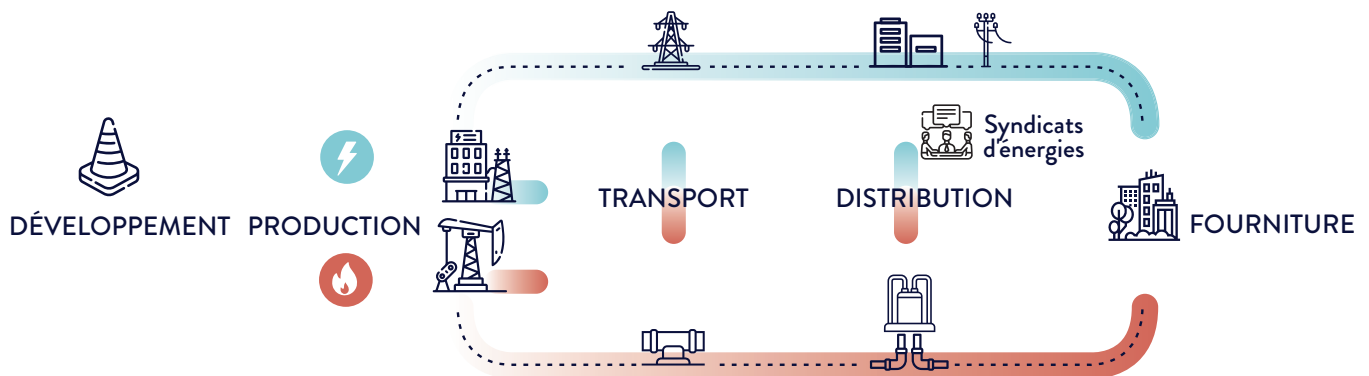
Depuis leur origine, les syndicats d'énergies ont vu

leurs compétences croître avec le développement des réseaux d'éclairage public, de télécommunications, et, depuis plusieurs années, des enjeux liés à la maîtrise de la consommation d'énergie, la production d'énergie d'origine renouvelable ou encore le déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques.

Les fournisseurs d'énergie

Marché ouvert à la concurrence depuis 2007, la fourniture d'énergie consiste à **vendre au détail aux consommateurs de l'électricité ou du gaz.** C'est donc avec eux que les clients concluent des contrats de fourniture et sont ensuite facturés.

L'activité du fournisseur d'énergie est donc d'acheter l'énergie sur les marchés, et de la revendre aux consommateurs, professionnels ou particuliers. A ce titre, le fournisseur est un intermédiaire, bien que certains fournisseurs puissent également être producteurs, à l'image d'ENGIE par exemple.



Le saviez-vous ?

Les réseaux de distribution appartiennent aux collectivités, mais sont opérés via un régime de concession de service public.